



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PAPEL

Date de révision
27-mars-2024

Version 1 Remplace la version : 27-mars-2024

Codes produit HRB00822-33

Date d'impression 27-mars-2024

AG-A2-600 SC

9502345

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PAPEL

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA France s.a.s
33, rue de Verdun
92156 SURESNES Cedex
Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33
Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Contient 2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline, 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.
 Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline	74070-46-5	277-704-1	612-120-00-6	49-55	Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute		M=100 M=10	Aucune donnée disponible

					1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	<0.036	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.036%	inhalation: ATE = 0,21 mg/L (dusts or mists) oral: ATE = 450 mg/kg bw	01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
-----------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		TWA: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
Aspect			
État physique	: Liquide		
Couleur	: jaune		
Odeur	: caractéristique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 6 - 7	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: ---	EEC A.9	Ininflammable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible	
Densité relative	: 1.15 - 1.25	CIPAC MT 3.3
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage Log Pow	:	

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Température d'auto-inflammabilité °C	: > 400	EEC A.15
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique mm²/s 40 °C	: 1061	CIPAC MT 192
Tension superficielle	: 50.7	EEC A.5
Granulométrie	: Sans objet	

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 423	Concentration maximale pouvant être atteinte
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 3.9	Rat	OCDE 403	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OCDE 429	

Toxicité chronique**Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Non classé

Cancérogénicité**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 1.5	Rainbow trout	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 2.3	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.0084	P. subcapitata	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: 22.2	Lemna gibba	OECD 221	

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
Crustacés NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible

Toxicité terrestre**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : > 2000

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : > 107

12.2. Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : 17.3

Terrestre DT50 jours**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : 195 pH 6.3

Biodégradation**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage****(n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : 4.37

Facteur de bioconcentration (BCF)**Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : 2896

12.4. Mobilité dans le sol**Adsorption/désorption****Nom chimique**

2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline : 7126 KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR****14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

274, 335, 601, 375

Code de classification

M6

RID**14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline), 9, III

Danger pour l'environnement

Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.5 Danger pour l'environnement**

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

274, 335, 375, 601

Code de classification

M6

IMDG**14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline), 9, III, Polluant marin

- 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 14.5 Polluant marin P
 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 335, 969
 N° d'urgence F-A, S-F
 IMDG stockage et séparation Category A Aucune information disponible
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

IATA

- 14.1 Numéro ONU UN3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline), 9, III
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A97, A158, A197
 Code ERG 9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):
 Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit

ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline - 74070-46-5	Substance prioritaire
Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
2-Chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline - 74070-46-5	Substance prioritaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 27-mars-2024

Motif de la révision

Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
 CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service
 EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS
 EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
 IATA - Association internationale du transport aérien
 ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
 RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Méthode de classification

Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur les données de test.
 Classification basée sur une méthode de calcul.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité